

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2980

17 décembre 2008

### SOMMAIRE

Argem Participations S.A. ....	143001	Luxembourg Trading Finance S.à r.l. ...	143029
Autolux .....	143003	Martin & Martin S.A. ....	143005
B & B Venture S.A. ....	143001	Metimex SA .....	143000
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl .....	143003	Mirlela S.A. ....	143006
Circle Printers Europe S.à r.l. ....	143028	Mirlela S.A. ....	142995
Circle Printers Luxembourg II S.à r.l. ...	143028	Misurf S.A. ....	143000
Deluxx Renewable AG .....	143008	Oak .....	142996
Ergoshop Benelux S.A. ....	142996	OME Investment S.A. ....	143020
Essexway S.A. ....	142994	P F C (products factory company) .....	143004
Essexway S.A. ....	142995	Pinnacle Investments Holding S.A. ....	143002
Essexway S.A. ....	142994	Pixi Holding SA .....	142998
Essexway S.A. ....	142994	Plastipak BAWT S.à r.l. ....	142995
Euro East Construction Holding .....	143040	Plastipak Luxembourg S.à r.l. ....	142994
Excelsior 2000 S.A. ....	142996	Plastipak Luxembourg S.à r.l. ....	143040
Fabula Finance S.A. ....	143001	Redonda S.A. ....	143000
Financière Fastbooking Luxembourg S.A. .....	143018	Rembrandt III S.à r.l. ....	142995
Financière Piesa S.A. ....	143004	RLG Finance S.A. ....	142999
Forteam Investments S.à r.l. ....	143004	Rodenbourg Participations S.à r.l. ....	143029
F.P.A. S.A. ....	142997	Royal Estate and Financial Investments S.A. ....	143033
Garage Rodenbourg S.à r.l. ....	143003	Sofid SA .....	143002
General Floor S.à r.l. ....	143016	Sunrise S.A. ....	142998
Immodream S.A. ....	142999	Sutton B Holding S.A. ....	143006
Intergas Europe S.A. ....	143002	Vermietungsgesellschaft Objekt 12 .....	143002
Isfin S.A. ....	142997	Wedge Luxembourg S.A. ....	143007
Loffice S.à r.l. ....	143000	Wevent S.A. ....	143036
Lucieinvest Securization S.à r.l. ....	143006	Y.L.P. & Fils S.à r.l. ....	143004

**Essexway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.593.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153394/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02621. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Essexway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153393/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02607. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Plastipak Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.400.000,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 111.678.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 377 du 21 février 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTIPAK LUXEMBOURG S.A R.L.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2008153404/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02976. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Essexway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153392/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02616. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Rembrandt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.231.550,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 88.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008151577/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01063. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Plastipak BAWT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 112.500,00.**Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 128.138.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1431 du 12 juillet 2007.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTIPAK BAWT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008153402/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02978. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Essexway S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 98.593.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153395/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02624. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Mirlela S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153452/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01836. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Oak, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.898.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 571 du 18 mars 2006

Les comptes au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oak

Signature

Référence de publication: 2008153405/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02985. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Excelsior 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 75.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 4 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXCELSIOR 2000 S.A tenue le 4 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur,

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152609/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Ergoshop Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERGOSHOP BENELUX SA*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008152746/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01720. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Isfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 54.154.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ISFIN S.A. tenue le 5 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152605/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09105. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**F.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 63.893.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société F.P.A. S.A. tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur,

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152606/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08425. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Sunrise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 71.264.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SUNRISE S.A. tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152607/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08427. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Pixi Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 45.917.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PIXI HOLDING S.A. tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur,

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152608/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08430. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Immodream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 107.577.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IMMODREAM S.A tenue le 10 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet. L-2180 Luxembourg

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152610/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00581. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**RLG Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 59.858.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société RLG FINANCE S.A tenue le 6 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur,

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008152611/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09077. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080179993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Loffice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 89.229.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153431/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03306. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Metimex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.225.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153433/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03303. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Misurf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 84.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/08.

MISURF S.A.

Gabriele BARTOLUCCI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153422/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02620. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Redonda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 47.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/08.

REDONDA S.A.

Ornella ANDREINI / Enzo ZAFFERANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153421/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02622. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---



**Argem Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 55.140.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mai 1996, acte publié au Mémorial C no 440 du 7 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 86 du 31 janvier 2007.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARGEM PARTICIPATIONS S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153438/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01252. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Fabula Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 91.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

FABULA FINANCE S.A.  
Régis DONATI / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008153428/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02601. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**B & B Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 56.700.

Il résulte d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 5 décembre 2008 que:

1. L'Assemblée a décidé de révoquer le mandat d'administrateur de Madame Julia BRACCO demeurant professionnellement 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg
2. L'Assemblée a décidé de nommer au conseil d'administration Monsieur Steve LANG, gérant de société, né le 09.09.1974 à Luxembourg et demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange en remplacement de l'administrateur révoqué.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008152827/1285/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02262. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Vermietungsgesellschaft Objekt 12, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 17.573.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008153429/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03321. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Intergas Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 60.176.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/08.

INTERGAS EUROPE S.A.

Régis DONATI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153423/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02618. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Sofid SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.334.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153440/9396/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03335. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Pinnacle Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 30.671.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153447/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00088. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Autolux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 8.047.

Les déclarations au 31 décembre 2007 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises  
et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2007 de la société mère RODENBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153444/1026/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06952. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Garage Rodenbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 93.897.

Les déclarations au 31 décembre 2007 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises,  
et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2007 de la maison mère RODENBOURG PARTICIPATIONS S,à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153446/1026/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06977. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153399/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02027. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Financière Piesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 112.976.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153434/318/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01380. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Forteam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.525.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2045 du 20 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153435/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02526. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**P F C (products factory company), Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Y.L.P. & Fils S.à r.l.).**

Siège social: L-4736 Pétange, 88, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 75.322.

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Yvonnick LE PIN, gérant de société, né le 9 juillet 1960 à Paris (F), demeurant à L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle «Y.L.P. & FILS S.à r.l.», constituée sous la dénomination de «TRADING MECA COMPONENTS S.à r.l.», avec siège à L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume, (RC B No 75.322) suivant acte notarié du 23 mars 2000, publié au Mémorial C No 561 du 7 août 2000.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter les changements suivants:

1) Cession de parts

Monsieur Yvonnick LE PIN déclare céder à la valeur bilan 50 parts sociales de la prédite société à Monsieur Franck SANGUIN; gérant, né à Puteaux (F), le 14 février 1966, demeurant à F 74500 Publier, 564, avenue des Rives du Léman, lequel accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Yvonnick LE PIN; préqualifié, . . . . .	50
- Monsieur Franck SANGUIN; préqualifié, . . . . .	50
Total: . . . . .	100

2) Modification de la raison sociale en «P F C (products factory company)», S.à.r.l.

Suite à ce changement l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «P F C (products factory company)», S.à.r.l.

3) Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 5 des statuts:

**Art. 5.** La société a pour objet le commerce de gros et détail, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

4) Gérance

Est nommé gérant unique, Monsieur Franck SANGUIN; préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

#### *Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro (€ 840,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LE PIN, SANGUIN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 octobre 2008, Relation: EAC/2008/13232. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008152576/207/49.

(080180371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

#### **Martin & Martin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.288.

#### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 8 septembre 2008 que:

- M. Tom FABER, Administrateur de la Société, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011;

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 octobre 2008 que;

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- La démission de M. Marc MULLER et de Mme Pascale LOEWEN de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société a été acceptée.

- M. Frédéric MULLER, employé privé, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153425/717/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01820. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Mirlela S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.015.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153451/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01834. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Sutton B Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.743.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153448/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09530. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Lucieinvest Securization S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 33.195.

L'an deux mil huit, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Georges SCHMIT, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7220 Walferdange, 49, rte de Diekirch, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son frère,

- Monsieur Francis SCHMIT; commerçant, demeurant à L-5353 Oetrange, 5, rte de Bous,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée EURO-LOCATION, S.à.r.l., avec siège à L- 5331 Oetrange, 8, rue de Remich (RC B N ° 33.195), constituée suivant acte notarié du 12 février 1990, publié au Mémorial C N ° 324 du 13 septembre 1990.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Messieurs Georges SCHMIT (détenteur de 255 parts sociales) et Francis SCHMIT (détenteur de 255 parts sociales) cèdent par les présentes leurs 510 parts sociales à la valeur bilan,

à Monsieur Alexander DRYANOV, né le 16 décembre 1959 à Pochtobckar (Russie), demeurant à 81a, Clemenceau Avenue, 05-18 Ue Square Singapore 239918, lequel accepte.

Suite à ce changement, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital est souscrit par le comparant, Monsieur Alexander DRYANOV.

Tous éléments passif de la société antérieurs au présent acte restent à charge des anciens associés, messieurs Georges et Francis SCHMIT:

2. Démission du gérant

Monsieur Georges SCHMIT, préqualifié démissionne en tant que gérant unique.

3. Nomination d'un nouveau gérant

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Alexander DRYANOV, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

4. Transfert du siège social

Le nouveau associé décide de transférer le siège social de L-5331 Oetrange, 8, rte de Remich à L- 7220 Walferdange, 49, rte de Diekirch.

5. Modification afférente de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Walferdange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

6. Changement de la raison sociale en «LUCIEINVEST SECURIZATION S.à.r.l.».

Suite à ce changement l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «LUCIEINVEST SECURIZATION S.à.r.l.».

7. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la loi sur la Titrisation et la société pourra, dans ce contexte, assumer les risques existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles et intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations billets à ordre, avances, actions bons de souscriptions et autres sûretés. La société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêts de titres.

La société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHMIT, DRYANOV, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 novembre 2008 Relation: EAC/2008/14148. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur ff. (signé): BOICA.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 novembre 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008152587/207/64.

(080180244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Wedge Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153449/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09525B. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Deluxx Renewable AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 143.288.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar im Amtssitz in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg.

## IST ERSCIENEN:

Die Aktiengesellschaft "EGL Renewable Luxembourg AG", eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs, Sektion B Nummer 134989, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, vertreten durch Herrn Alexander OLLIGES, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 21. November 2008 in Dietikon/Luxemburg.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung "ne varietur" durch den Notar und den Bevollmächtigten vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde eingetragen werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließt und deren Satzung wie folgt lautet:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "Deluxx Renewable AG" besteht hiermit eine Aktiengesellschaft ("société anonyme") nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Handelsgesellschaftengesetz") und den Bestimmungen der vorliegende Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Dritten durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, insbesondere im Bereich erneuerbare Energie, die Übertragung von Beteiligungen durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren oder Dritten gegenüber für diese Gesellschaften Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern und generell jede Form von Schuld- bzw. Wertpapieren ausgeben.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur, und Geschäfte im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichen Rechten, tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

**Titel II. Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-), aufgeteilt in sechshunderttausend (600.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.



An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer je Aktie an. Wenn eine oder mehrere Aktie(n) gemeinschaftlich besessen werden oder wenn das Eigentum dieser Aktie(n) bestritten wird, dann müssen diejenigen, die ein Recht auf diese Aktie(n) fordern, eine Person bestimmen, welche diese Aktie(n) der Gesellschaft gegenüber vertritt. Andernfalls sind die Rechte aus dieser/ diesen Aktie(n) ausgesetzt.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Auskünfte. Nachweis des Eigentums an den Namensaktien kann aufgrund der Eintragung eines Aktionärs im Aktienregister erbracht werden.

Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Insolvenz oder Zahlungsunfähigkeit ihres Aktionärs (oder eines Aktionärs) aufgelöst.

### **Titel III. Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens vier Mitgliedern verwaltet, welche keine Aktionäre sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären anlässlich einer Generalversammlung mit einfacher Stimmmehrheit ernannt. Die Generalversammlung bestimmt ihre Vergütung sowie die Laufzeit ihres Mandates. Diese Laufzeit darf sechs Jahre nicht überschreiten und die Verwaltungsratsmitglieder bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt. Die Verwaltungsratsmitglieder dürfen für mehrere aufeinander folgende Laufzeiten wiedergewählt werden. Wenn anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur mehr einen Aktionär hat, dann darf der Verwaltungsrat bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, anlässlich welcher festgestellt wird, dass die Gesellschaft wiederum mehr als einen Aktionär hat, auf ein Mitglied begrenzt sein. In diesem Fall übt das alleinige Verwaltungsratsmitglied die Befugnisse des Verwaltungsrates aus.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates darf zu jeder Zeit ohne Angabe von Gründen durch die Generalversammlung abberufen werden.

Wird ein Verwaltungsratsmandat durch den Tod eines Verwaltungsratsmitgliedes, seine Versetzung in den Ruhestand oder in anderer Weise frei, dann darf dieses Mandat provisorisch bis zur nächsten Generalversammlung gemäss den geltenden gesetzlichen Bestimmungen von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern besetzt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Wenn dieser verhindert ist, wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Er kann außerdem einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder vom ältesten Verwaltungsratsmitglied oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern so oft einberufen wie es das Interesse der Gesellschaft verlangt. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden am Sitz der Gesellschaft gehalten, soweit nicht anders im Einberufungsschreiben mitgeteilt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf sich anlässlich jeder Sitzung des Verwaltungsrates durch ein anderes Mitglied, welches es schriftlich oder mittels Fax, E-Mail oder ein anderes ähnliches Kommunikationsmittel bestimmt hat, vertreten lassen. Jedes Verwaltungsratsmitglied darf einen oder mehrere Kollegen vertreten.

Außer in dringenden Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, erhält jedes Mitglied des Verwaltungsrates wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein schriftliche Einberufungsschreiben. Auf das Einberufungsschreiben kann schriftlich, durch Fax, E-Mail, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden, ist ein spezielles Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden, ist keine vorherige Einberufung erforderlich.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder in einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Verwaltungsrates werden wirksam mit einfacher Mehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Fax, E-Mail, oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel ausgedrückten Zustimmung gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen dient dem Nachweis der Beschlussfassung.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf an einer Verwaltungsratssitzung per Telefon-, Videokonferenzschaltung oder andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche allen Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu hören und wenn

dies eine effektive Teilnahme aller Teilnehmer an der Sitzung erlaubt. Die Teilnahme an einer Sitzung aufgrund dieser Mittel ist mit einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichgesetzt.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sowie Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder in Abwesenheit vom Vorsitzenden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig verpflichtet, oder im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes, durch dessen Einzelunterschrift. Im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung müssen spezielle Beschlüsse über die Unterschriftsberechtigung vorliegen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber gemäß Artikel 60 des Handelsgesellschaftengesetzes auf einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche auch nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und welche gesamt- oder alleinvertretungsberechtigt sein können, übertragen. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder öffentlich beglaubigte Vollmacht übertragen.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch ein speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV. Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Kommissare können mehrmals hintereinander ernannt werden.

Die Funktion des Kommissars entfällt und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer werden unter den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises durch die Generalversammlung gewählt, die auch die Dauer ihrer Beauftragung bestimmt, sofern auf die Gesellschaft die Voraussetzungen des Artikels 35 für die in Artikel 36 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchführung und Bilanzierung von Gesellschaften bestimmte Dauer zutreffen.

#### **Titel V. Generalversammlung - Beschlüsse der Aktionäre**

**Art. 13.** Die Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um Anweisungen zu geben und Handlungen im Zusammenhang mit Operationen der Gesellschaft auszuführen und zu ratifizieren, insofern diese Satzung keine gegenteiligen Bestimmungen diesbezüglich enthält.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden. Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Generalversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Generalversammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

Die jährliche Generalversammlung wird in Luxemburg am siebzehnten Februar um 9.00 Uhr an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort stattfinden. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, dann wird die Generalversammlung am darauffolgenden Arbeitstag stattfinden.

Andere Generalversammlungen dürfen an dem in dem jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum stattfinden.

Für Einberufungsschreiben und die Durchführung der Generalversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft gelten die gesetzlichen Bestimmungen bezüglich Fristen und Anwesenheitsquoten, soweit diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär darf an Generalversammlungen teilnehmen indem er einer anderen Person schriftlich, per Fax, E-Mail oder jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel Vollmacht erteilt.

Aktionäre, die an einer Generalversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern diese Kommunikationsmittel ihre Identifizierung erlauben, gelten als anwesend bei dieser Generalversammlung für die Berechnung des Anwesenheitsquorums und der Mehrheiten. Das verwendete Kommunikationsmittel muss gewährleisten, dass die teilnehmenden Personen einander verstehen können, und eine ununterbrochene, effektive Teilnahme an der Generalversammlung erlauben. Eine mittels derartigen Kommunikationsmitteln vom Sitz der Gesellschaft aus initiierte Generalversammlung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

Jeder Aktionär ist ermächtigt, mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an den Gesellschaftssitz oder an die im Einberufungsschreiben angegebene Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen zumindest Ort, Datum und Zeitpunkt, die Tagesordnung der Generalversammlung, die zur Entscheidung der Generalversammlung stehenden Anträge sowie für jeden Antrag, drei Kästchen, die dem Aktionär, durch Ankreuzen des entsprechenden Kästchens erlauben, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten, enthalten sind. Stimmzettel, die nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor dem Termin der entsprechenden Generalversammlung eingegangen sind. Der Verwaltungsrat kann im Einberufungsschreiben weiteren Bedingungen für die Teilnahme der Aktionäre an einer Generalversammlung festlegen.

Die Generalversammlung der Gesellschaft ist beschlussfähig, sobald mindestens sechzig Prozent des Aktienkapitals (Nennwert) der Gesellschaft anwesend oder vertreten ist.

In den folgenden Fällen ist die Generalversammlung der Gesellschaft nur beschlussfähig, wenn hundert Prozent des Aktienkapitals (Nennwert) der Gesellschaft anwesend oder vertreten ist:

- Änderung der Nationalität der Gesellschaft, und
- Erhöhung der Verpflichtungen der Gesellschafter.

Die Generalversammlung der Gesellschaft fasst ihre Beschlüsse einstimmig.

Wenn alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, die Tagesordnung zu kennen, dann darf die Generalversammlung ohne Einberufungsschreiben oder vorherige Veröffentlichung erfolgen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, dann übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung aus. Von allen Beschlüsse des alleinigen Aktionärs wird schriftlicher Nachweis erbracht.

### **Titel VI. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Oktober bis zum 30. September des folgenden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat, und soweit erforderlich, wieder einsetzend bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn die gesetzliche Rücklage zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuführen.

### **Titel VII. Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Abwickler, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch. Die Generalversammlung beschliesst über die Verteilung des Restbetrages und die Modalitäten der Abwicklung.

### **Titel VIII. Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Handelsgesellschaftengesetzes, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Regelung trifft.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Alle sechshunderttausend (600.000) ausgegebenen Aktien wurden von "EGL Renewable Luxembourg AG", vorbenannt, gezeichnet.

Sämtliche sechshunderttausend (600.000) Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-), was dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und wird am 30. September 2009 enden.

Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahre 2010 stattfinden.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Art. 26 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebentausend Euro.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

"EGL Renewable Luxembourg AG", vertreten wie oben angegeben, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt und auf alle Einberufungserfordernisse verzichtet, hat unmittelbar anschließend folgende Generalversammlungsbeschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 4 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.
2. Folgende Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
  - Herr Samuel Rolf KOCHER, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Worben BE (Schweiz) am 17. Mai 1972, wohnhaft in CH-8400 Winterthur, Schweiz, Rundstrasse 39,
  - Herr Martin FRICK, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Kempten (Deutschland) am 16. April 1951, wohnhaft in I-66050 San Salvo (Italien), Via Fedro 24,
  - Herr Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, geboren am 31 Mai 1972 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-1331 Luxemburg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
  - Herr Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, geboren in Bielefeld (Deutschland) am 9. September 1975, geschäftsansässig in L-1331 Luxemburg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Zum Kommissar wird "KPMG Audit S.à r.l.", eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs, Sektion B Nummer B 103.590, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer ernannt.
4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 entscheidet.
5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

WORAUFHIN diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der erschienenen Partei, dass diese Gründungsurkunde auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen des englischen vom deutschen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten, der dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

**Followed by the English translation of the preceding text:**

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"EGL Renewable Luxembourg AG", a Luxembourg société anonyme registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 134989, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, by virtue of a proxy given under private seal in Dietikon/ Luxembourg on 21 November 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**Title I. Name, Registered office, Purpose and Duration**

**Art. 1.** There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of "Deluxx Renewable AG" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate body of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies, in particular in the sector of renewable energy, but not

limited to, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of such companies or assist them otherwise.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of real estate or industrial rights, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into six hundred thousand (600,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares of the Company are in registered form.

Instead of single shares, the shareholders may create certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with legal requirements.

The Company recognises only one single holder per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law. Ownership of shares can be established by inscription in the said register.

The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of its shareholder (or of any of the shareholders) will not cause the dissolution of the Company.

## **Title III. Management**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least four directors, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting by a simple majority vote. The general meeting shall determine their remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office. If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

Any director may be removed at any time without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out by the remaining directors on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. In his absence, he is replaced by the eldest director. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director or by any two directors, as often as the interest of the Company so requires. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a majority of directors present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Minutes of the meetings of the board of directors as well as copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or, in his absence, by two directors.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition consistent with the Company's purpose and which are in the corporate interest of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by joint signatures of any two directors or in case of sole director by his sole signature. In case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association, special resolutions must have been taken concerning the authorization to sign for the Company.

**Art. 10.** The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers in relation to the management of the Company by notarised proxy or private instrument.

**Art. 11.** Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years. The statutory auditors may be re-elected for consecutive terms of office.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed and one or more independent auditors (réviseur d'entreprise), chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

#### **Title V. General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the seventeenth of February at 9.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may participate at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which do not show only a vote in favour or against the proposed resolution or an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders can deliberate or act validly only when at least sixty percent of the share capital (nominal value) is present or represented.

In the following cases, the general meeting of shareholders can deliberate or act validly only if one hundred percent of the share capital (nominal value) is present or represented:

- Change of the Company's nationality; and
- Increase of the shareholders' commitment.

Resolutions taken at a general meeting of shareholders are taken unanimously.

If all shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers of the general meeting of shareholders. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

#### **Title VI. Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on 1 October and shall terminate on 30 September of the following year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. From the annual net profits, five percent shall be appropriated for the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the free disposal of the general meeting.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remunerations. The general meeting of shareholders resolves upon the distribution of the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities and the modalities of the liquidation.

#### **Title VIII. General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

##### *Subscription and payment of the shares*

All of the six hundred thousand (600,000) shares have been subscribed by "EGL Renewable Luxembourg AG", pre-named.

All of the six hundred thousand (600,000) shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) in cash so that the amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 30 September 2009. The first annual general meeting shall take place in 2010.

143016

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

"EGL Renewable Luxembourg AG", represented as indicated above, representing the entire subscribed capital and waiving any notice requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 4 and the number of statutory auditors at 1.
2. The following persons are appointed directors of the Company:

- Mr. Samuel Rolf KOCHER, company director, born in Worben BE (Switzerland) on 17 May 1972, residing at CH-8400 Winterthur, Switzerland, Rundstrasse 39;

- Mr. Martin FRICK, company director, born in Kempten (Germany), on 16 April 1951, residing at I-66050 San Salvo (Italy), Via Fedro 24;

- Mr. Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, born in Luxembourg on 31 May 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

- Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, born in Bielefeld (Germany) on 9 September 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. KPMG Audit S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103590, with registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2013.

5. The registered office of the Company shall be at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Dezember 2008. Relation: EAC/2008/14746. — Erhalten dreitausend Euro (600.000.- zu 0,5 % = 3.000.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 05. December 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153407/239/486.

(080181129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**General Floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.704.

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Stephan Herbert NÜSSGEN, gérant de société, né à Saarbruck (Allemagne), le 10 janvier 1967, demeurant à D-54497 Morbach, 4a, Kapellenweg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ORCOVET-LUX", établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104704, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 8 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le



notaire instrumentant en date du 2 février 2005, publié au publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635 du 30 juin 2005, et

qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique révoque Monsieur Tony COX, gérant-commerçant, né à Hasselt, (Belgique), le 22 novembre 1948, demeurant à B-3570 Alken, Beukenlaan 13, (Belgique) de sa fonction de gérant de la Société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Monsieur Stephan Herbert NUSSGEN, gérant de société, né à Saarbruck (Allemagne), le 10 janvier 1967, demeurant à D-54497 Morbach, 4a, Kapellenweg, est nommé, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société.

*Troisième résolution*

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

*Quatrième résolution*

Il est constaté qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé:

- en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, Monsieur Tony COX, préqualifié, a cédé ses deux cent cinquante-six (256) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société privée à responsabilité limitée de droit belge "ORCOVET BVBA", établie et ayant son siège social à B-3570 Alken, Stationsstraat 112B, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Hasselt sous le numéro 479.019.850;

- en date du 28 décembre 2007, Monsieur Thomas SPODEN, gérant-commerçant, né à Eupen, (Belgique), le 7 septembre 1966, demeurant à B-4770 Amel, Deidenberg, 172, (Belgique), a cédé ses cent vingt-deux (122) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "ORCOVET BVBA", prédésignée;

- en date du 28 décembre 2007, Monsieur Daniel AUSSEMS, gérant-commerçant, né à St. Vith, (Belgique), le 15 janvier 1969, demeurant à B-4711 Walhorn, (Astenet), Poststrasse, 14, (Belgique), a cédé ses cent vingt-deux (122) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "ORCOVET BVBA", prédésignée; et

- en date du 18 novembre 2008, la société "ORCOVET BVBA", prédésignée, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Stephan Herbert NÜSSGEN, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Stephan Herbert NÜSSGEN, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, les considère comme dûment significées à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Cinquième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique Monsieur Stephan Herbert NÜSSGEN, gérant de société, demeurant à D-54497 Morbach, 4a, Kapellenweg.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en "GENERAL FLOOR S.à.r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Il société prend la dénomination sociale "GENERAL FLOOR S.à r.l."."

*Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la vente, l'achat et la pose de revêtements de sols souples et de parquets et bois.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou prouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

*Huitième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de Weiswampach à L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-Rue, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Wasserbillig, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NÜSSGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008, Relation GRE/2008/4727. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152584/231/92.

(080180463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Financière Fastbooking Luxembourg S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.759, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 décembre 2007 sous le numéro 2943, page 141.232.

L'assemblée est présidée par Maître David Maria, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Delphine Danhoui, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître David Maria, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Renonciation à tout droit lié à l'absence de convocation à l'assemblée;
2. Modification du capital autorisé par une augmentation d'un montant de EUR 72.000.000 (soixante-douze millions d'Euro) de manière à porter son montant actuel de EUR 232.108.388,10 (deux cent trente deux millions cent huit mille trois cent quatre-vingt huit Euro dix centimes) à EUR 304.108.388,10 (trois cent quatre millions cent huit mille trois cent quatre vingt huit Euro dix centimes), représenté par 80.000.000 (quatre-vingts millions) actions de classe 1 (les «Actions 1») d'une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'Euro) chacune avec possibilité donnée au conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, valable pendant une période de deux ans à compter de la passation du présent acte.
3. Modification de la période d'autorisation du capital autorisé telle que déterminée dans l'acte constitutif de la Société avec possibilité donnée au conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En conséquence de ce qui précède décision de modifier les paragraphes 5 et 6 de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»).

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Cette liste de présence fait apparaître que les 8.064.746 (huit millions soixante-quatre mille sept cent quarante-six) Actions 1 et les 12.935.257 (douze millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-sept) actions de classe 2 (les «Actions 2») représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci décide à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de renoncer à tout droit lié à l'absence de convocation à l'assemblée.

*Deuxième résolution*

Au vu du rapport dressé par le conseil d'administration (le «Rapport du Conseil d'Administration») et en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifiée (la «Loi») et après avoir pris connaissance que la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation donnée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de EUR 72.000.000 (soixante-douze millions d'euros) de manière à porter son montant actuel de EUR 232.108.388,10 (deux cent trente-deux millions cent huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros dix centimes) à EUR 304.108.388,10 (trois cent quatre millions cent huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros dix centimes), représenté par 80.000.000 (quatre-vingts millions) actions de classe 1 (les «Actions 1») d'une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'Euro) chacune valable pendant une période de deux ans à compter de la date mentionnée en-tête des présentes résolutions.

Une copie du Rapport du Conseil d'Administration, après avoir été signée par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Troisième résolution*

Au vu du Rapport du Conseil d'Administration ci-dessus mentionné et en conformité avec l'article 32-3 (5) de la Loi et après avoir pris connaissance que la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation donnée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, décide de modifier la période d'autorisation du capital autorisé telle que déterminée dans l'acte constitutif de la Société, qui sera désormais valable pendant une période de deux ans à compter de la date mentionnée en-tête des présentes résolutions.

Quatrième résolution En conséquence de ce qui précède, les paragraphes 5 et 6 l'article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (paragraphe 5).** Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 304.108.388,10 (trois cent quatre millions cent huit mille trois cent quatre-vingt huit Euro dix centimes Euro) (ce montant n'incluant pas, pour éviter tout doute, le montant d'une prime d'émission qui pourrait le cas échéant être versé lors de l'émission d'Actions dans le cadre du capital autorisé) représenté par 173.212.148 Actions 1 et 164.686.061 Actions 2, d'une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts.

(paragraphe 6) Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans la limite du montant du capital autorisé (c'est-à-dire d'un montant total EUR 304.108.388,10 (trois cent quatre millions cent huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros dix centimes) une telle augmentation pouvant avoir lieu en une ou plusieurs fois, et pouvant être accompagnée, le cas échéant, de prime d'émission, durant une période de deux ans à compter du 26 novembre 2008, sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par les comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Maria, D. Dasnhoui, D. Maria et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 novembre 2008, LAC/2008/47960. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152586/5770/90.

(080179992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**OME Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.243.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24th November, 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "OME Investment S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in OME Investment Acquisition S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of OME Investment Acquisition S.C.A. It may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations in order to directly or indirectly facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Any transfer or pledge by a shareholder of a share or any interest or right arising from a share (an option, warrant or other right to acquire any share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in a share for this purpose) shall only be made in accordance with the provisions of these articles of incorporation or any other agreement between all of the shareholders duly notified to the Company. Any transfer or pledge made otherwise

than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the register of shareholders of the Company.

Every transfer or pledge of a share permitted in accordance with the preceding paragraph shall be entered in the register of shareholders of the Company. Permitted transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 14.15 (Luxembourg time) and for the first time in 2009.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such cir-

circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of February of each year and shall terminate on the last day of January of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st January 2009.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscriptions*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31,000	€31,000.00.-
Total: . . . . .	31,000	€31,000.00.-

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- Euro.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2014:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Pierre Stemper, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 6th December, 1970, Poissy (France)

Josephine Pallett, 43-45 Portman Square, London W1H 6DA, Private employee, 10th June, 1974, York (England)

Christelle Rétif, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 13th December, 1973, Saint-Germain en Laye (France)

Naim Gjonaj, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 8th October, 1973, Liège (Belgium)

#### *Second resolution*

Has been appointed statutory auditor: BDO Compagnie Fiduciaire S.A., with registered office in L - 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

BC European Capital VIII-1, un "limited partnership", avec siège à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 24 novembre 2008.

La procuration donnée prémentionnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "OME Investment S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans OME Investment Acquisition S.C.A. et d'agir comme associé commandité et de gérant de OME Investment Acquisition S.C.A. Elle peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres afin de faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (€31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Tout transfert ou mise en gage par un actionnaire d'une action ou d'un intérêt ou un droit résultant d'une action (une option, un warrant ou un autre droit d'acquérir une action (que ce soit par souscription, conversion ou autrement) étant considéré comme constituant un intérêt dans une action pour ces besoins) ne peut être réalisé que conformément aux stipulations des présents statuts ou de tout autre contrat entre tous les actionnaires dûment notifié à la Société. Tout transfert ou mise en gage effectué autrement que conformément à ces stipulations est nul et ne sera pas enregistré dans le registre des actionnaires de la Société.

Tout transfert ou mise en gage d'une action permis suivant l'alinéa précédent sera inscrit au registre des actionnaires de la Société. Les transferts autorisés d'actions se feront par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire ensemble avec un document de transfert satisfaisant pour la Société ou par une déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.



**Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14h15 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2009.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins ; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désignera un autre président pro tempore à la majorité des présents à toutes assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de février de chaque année et se terminera le dernier jour de janvier de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 janvier 2009.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscriptions*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31.000	€31.000,00.-
Total: . . . . .	31.000	€31.000,00.-

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.800,- Euros.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance

Pierre Stemper, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employé privé, 6 décembre 1970, Poissy (France)

Josephine Pallett, 43-45 Portman Square, London W1H 6DA, Employée privée, 10 juin 1974, York (Angleterre)

Christelle Rétif, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employée privée, 13 décembre 1973, Saint-Germain en Laye (France)

Naïm Gjonaj, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employé privé, 8 octobre 1973, Liège (Belgique)

#### *Deuxième résolution*

A été nommé commissaire: BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L - 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

#### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. STEMPEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44861. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152612/211/437.

(080179858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Circle Printers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Circle Printers Luxembourg II S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.915.

In the year two thousand and eight on the twenty-seventh of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Circle Printers Luxembourg S.A., a joint stock company established in Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 70986, here represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on November 24, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. The appearing entity is the owner of twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each representing the entire share capital of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Circle Printers Luxembourg II S.à r.l.", having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Company Register, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on November 13th, 2008, in the process of being published.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Circle Printers Luxembourg II S.à r.l." to "Circle Printers Europe S.à r.l.".

*Second resolution*

The sole shareholder resolved after the foregoing to restate the article 4 of the articles of association of the Company in order to adapt it to the above resolution. It will henceforth have the following content:

**Art. 4. Name.** The Company has the name of "Circle Printers Europe S.à r.l.".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Circle Printers Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70986, représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

I. La comparante, propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Circle Printers Luxembourg II S.à r.l.», ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, en cours de publication.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société; et
2. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Circle Printers Luxembourg II S.à r.l.» en «Circle Printers Europe S.à r.l.».

*Seconde résolution*

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de reformuler l'article 4 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Circle Printers Europe S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1594. — Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008152585/201/83.

(080180413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008153445/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06981. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080180630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of July,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., a corporation, registered with the Secretary of State of the State of Florida, and with registered office at 1111 Brickell Avenue, Miami, Florida 33131, here represented by Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

314 Commonwealth Ave. Inc., having its registered office at 2711 Centerville Road, Ste. 400, Wilmington, Delaware, United States of America, here represented by Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Leveraged Loan Trading Holdings Inc. and 314 Commonwealth Ave. Inc., are the partners of Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 130 591, incorporated by a notarial deed passed on June 29, 2007 published in the Memorial C, number 2042 of September 20, 2007. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of Maître Paul Bettingen on June 13, 2008, not yet published in Memorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows: That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to modify Article 6 of the articles of association of the Company in order to modify the Applicable Dividend Rate applicable to B-Prefs Parts, and to fix it at 6-month LIBOR + 360 basis points instead of the current 7.275%.

2. Decision to modify Article 6 of the articles of association of the Company to fix the Applicable Dividend Rate of the A-1 Prefs Parts to 6-month LIBOR + 333 basis points and specify that this class is not a Participating Class, as defined in Article 7 section 4;

3. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above decisions.

4. Decision to modify Article 7 4(i) of the articles of association of the Company in order to reflect in the definition of the Applicable Dividend Rate that it is a floating rate and not a fixed percentage rate.

5. Subsequent amendment of Article 7 4(i) of the articles of association of the Company in order to reflect the above decision.

Then, the partners take the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolve to modify the Applicable Dividend Rate applicable to B-Prefs Parts as stated in Articles 6 of the articles of association of the Company to fix it at 6-month LIBOR + 360 basis points.

*Second resolution*

The partners resolve to fix the Applicable Dividend Rate of the A-1 Prefs Parts to 6-month LIBOR + 333 basis points and specify that this class is not a Participating Class, as defined in Article 7 section 4 and to modify Article 6 of the articles of association of the Company in accordance.

*Third resolution*

The partners resolve to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The issued corporate capital is fixed at four hundred fifty million y and one US Dollars (USD 450,000,001.-) divided into:

- forty billion and one thousand (40,000,001,000) O-Parts having a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (0.001 USD) each; and

- four hundred and ten billion (410,000,000,000) B-Prefs Parts having a nominal value of one tenth of a cent US Dollar (0.001 USD) each. The B-Prefs Parts have an Applicable Dividend Rate fixed at 6-month LIBOR + 360 basis points and are not a Participating Class as defined in section 4 of Article 7 of the articles of association;

- three hundred twenty six million seven hundred thirty three thousand six hundred and twenty four (326,733,624) A-1 Prefs Parts having a nominal value of one tenth of a cent US Dollars (USD 0.001) each. The A-1 Prefs Parts have an Applicable Dividend Rate fixed at 6-month LIBOR + 333 basis points and are not a Participating Class as defined in section 4 of Article 7 of the articles of association.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these articles of incorporation shall refer to all the classes of parts.

Parts may be issued with a share premium.

If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution."

143031

*Fourth resolution*

The partners resolve to modify Article 7 4(i) of the articles of association of the Company in order to reflect in the definition of the Applicable Dividend Rate that it is a floating rate and not a fixed percentage rate.

*Fifth resolution*

The partners resolve to amend Article 7 4(i) of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**" Art. 7. Authorized Share Capital.**

...

(i) the "Applicable Dividend Rate"; provided that such floating rate shall be a rate not less than the applicable Federal rate (as defined in section 1274(d)(1) of the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended) at the time of issuance of parts of such class;

..."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (€ 2,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the person representing the appearing parties, whom is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., une société, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Floride, dont le siège social est sis au 1111 Brickell Avenue, Miami, Florida 33131, représentée au présent acte par Florie GOUNON, avocat, domiciliée au Luxembourg, en vertu d'un mandat donné sous seing privé et

314 Commonwealth Ave. Inc., une société, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware, dont le siège social est sis au 2711 Centerville Road, Ste. 400, Wilmington, Delaware, United States of America, représentée au présent acte par Florie GOUNON, avocat, domiciliée au Luxembourg, en vertu d'un mandat donné sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Leveraged Loan Trading Holdings Inc. et 314 Commonwealth Ave. Inc. sont les associés de Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce du Luxembourg sous le numéro 130 591, constitué par acte notarié du 29 juin, 2007, publié dans le Mémorial C, numéro 2042, du 20 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen en date du 13 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour modifier le Taux de dividende applicable Parts sociales privilégiées de catégorie B et de le fixer à LIBOR 6-mois + 360 points de base au lieu des 7.275% actuels;

2. Décision de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour fixer le Taux de dividende applicable aux Parts sociales privilégiées de catégorie A-1 à LIBOR 6-mois + 333 points de base et préciser que cette classe de parts n'est pas une Catégorie de participation comme défini à l'Article 7 section 4 des statuts de la Société.

3. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus.

4. Décision de modifier l'Article 7 4(i) des statuts de la Société afin de refléter dans la définition du Taux de dividende applicable que c'est un taux flottant et non un pourcentage fixe.

5. Modification de l'Article 7 4(i) des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour modifier le Taux de dividende applicable Parts sociales privilégiées de catégorie B et de le fixer à LIBOR 6-mois + 360 points de base au lieu des 7.275% actuels.

#### *Deuxième résolution*

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour fixer le Taux de dividende applicable aux Parts sociales privilégiées de catégorie A-1 à LIBOR 6-mois + 333 points de base et préciser que cette classe de parts n'est pas une Catégorie de participation comme défini à l'Article 7 section 4 des statuts de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital en parts sociales.** Le capital social émis est fixé à quatre cent cinquante millions et un US Dollars (450.000.001,- USD), divisé en:

- quarante milliards et mille (40.000.001.000) parts ordinaires (les «Parts ordinaires») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des États-Unis (0,001 USD) chacune; et

- quatre cent dix milliards (410.000.000.000) Parts sociales privilégiées de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des États-Unis (0,001 USD) chacune. Les Parts sociales privilégiées de catégorie B ont un Taux de dividende fixé à LIBOR 6-mois + 360 points de base et ne sont pas une Catégorie de participation comme défini à la section 4 de l'Article 7 des Statuts;

- trois cent vingt six millions sept cent trente-trois mille six cent vingt-quatre (326.733.624) parts sociales privilégiées de catégorie A-1 d'une valeur nominale d'un dixième de cent Dollars US (USD 0,001) chacune. Les Parts sociales privilégiées de catégorie A-1 ont un Taux de dividende fixé à LIBOR 6-mois + 333 points de base et ne sont pas une Catégorie de participation comme défini à la section 4 de l'Article 7 des Statuts.

A moins que le contexte ne l'interdise, dans les présents Statuts constitutifs, le terme « parts » fait référence à toutes les catégories de parts.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Si une catégorie de parts bénéficie d'une distribution de prime d'émission pour cette catégorie, cette distribution n'aura pas pour effet de conférer automatiquement à l'autre catégorie de parts un quelconque droit à bénéficier d'une prime d'émission pour celle-ci.

Si une catégorie de parts reçoit une distribution de dividendes, celle-ci n'aura pas pour effet de conférer automatiquement à l'autre catégorie de parts un quelconque droit à bénéficier d'une distribution de dividendes.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 7 4(i) des statuts de la Société afin de refléter dans la définition du Taux de dividende applicable que c'est un taux flottant et non un pourcentage fixe.

#### *Cinquième résolution*

Les associés de la Société décident de modifier l'Article 7 4(i) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital social autorisé.**

...

(i) le «Taux de dividende applicable»; sous réserve que celui-ci n'excédera pas un pourcentage flottant qui ne sera pas inférieur au taux fédéral applicable (comme défini dans la section 1274(d)(1) du code des revenus internes des Etats-Unis d'Amérique de 1986, comme modifié) au moment de l'émission des parts de cette classe;

...»

#### *Coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société, ou qui lui seront facturés, en liaison avec la présente constitution, ont été estimés à environ deux mille euro (€ 2.000,-).

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été dressé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu en la présence de la personne représentant les comparants, qui est connue du notaire par nom patronymique, prénom, état civil et domicile, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande des personnes comparaisant susmentionnées, le présent acte est fait en anglais et suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes personnes comparaisant, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Florie Gounon, Paul Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31953. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008152558/202/176.

(080180560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

### **Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.287.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Karine VILRET-HUOT, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2008, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a arrêté ainsi ce qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ROYAL ESTATE AND FINANCIAL INVESTMENTS S.A."

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la réalisation, la construction, la commercialisation, ainsi que la mise en valeur, la vente, la location, la promotion et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser l'édit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le mardi 18 mai 2010.

#### *Souscription et libération*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Maître Karine VILRET-HUOT, prénommée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer un administrateur unique à savoir:

Madame Karine VILRET-HUOT, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

"ABROAD CONSULTING S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.627, établie et ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661, Luxembourg.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4. Le siège de la société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 02 décembre 2008, Relation: EAC/2008/14754. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,- à 0.5%= 155,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153410/239/164.

(080181105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

### **Wevent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.261.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel WEILAND, gérant de société, demeurant à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la "Société").

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège, objet, durée**

##### **1. Forme, dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "WEVENT S.A.".

##### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

##### **3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la location de tout type de véhicules à moteur ainsi que procéder à l'organisation de manifestations à caractère événementiel en rapport avec l'univers automobile.

La société a pour objet par ailleurs la prise de participations dans des sociétés de personnes et de capitaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social. Elle peut également prendre des participations dans ces sociétés et dans des sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra en général faire toutes autres transactions ou opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, similaires ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement, ainsi que la prestation de tout service d'agent ou de mandataire commercial et ou industriel soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, ou qu'elle agisse comme délégué ou intermédiaire.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II- Capital

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### 8. Modification du capital.

8.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) qui sera divisé en cent mille (100.000) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

8.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte de constitution, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

8.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

8.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III- Administrateurs, conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

### 9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

#### **13. Représentation de la société.**

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre V- Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures, et pour la première fois en 2009.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI- Année sociale, répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII- Dissolution, liquidation**

### **21. Dissolution, liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII- Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille huit cents Euros.

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

a) Monsieur Emmanuel WEILAND, né à Metz (France), le 10 mars 1973, demeurant à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Marc-Charles WEILAND, né à Amneville (France), le 28 juillet 1946, demeurant à F-57160 Scy Chazelles, 11, rue En Prille.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. WEILAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46057. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152614/211/229.

(080180300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Euro East Construction Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.289.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 mai 1992, acte publié au Mémorial C no 439 du 2 octobre 1992. Le capital a été converti en EUROS par acte sous seing privé en date du 27 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 655 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153439/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01250. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Plastipak Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.400.000,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 111.678.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 377 du 21 février 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

PLASTIPAK LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008153409/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02974. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.